

Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :

- l'étude d'impact,
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://vienecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées et au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur », à la mairie de Saint-Jean de Bournay, (Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville 38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique - raccordement des effluents de la région Saint-Jeannaise sur le système d'assainissement de Vienne Sud - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises sur le registre dématérialisé et mises à disposition du public sur l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5446> ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-5446@registre-dematerialise.fr jusqu'au 24 juillet à 17h30 dernier jour de l'enquête.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Deux réunions publiques d'information et d'échanges sont organisées respectivement le **mercredi 26 juin à 19 heures à la salle des fêtes de Moidieu-Détourbe** et le **mercredi 3 juillet à 19h30 à la salle des fêtes de Chatonnay**. A l'issue de ces deux réunions publiques, un compte rendu est établi par le commissaire enquêteur et annexé au dossier d'enquête.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Vienne Condrieu Agglomération mandaté par la commune de Charantonnay et Bièvre-Isère-Communauté - cycledeleau@viene-condrieu-agglomeration.fr

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Saint Jean de Bournay, Charantonnay et au siège de Vienne Condrieu Agglomération, et sur le site des services de l'État en Isère, www.isere.gouv.fr.